



# Les Nouvelles de Chevenoz

## SOMMAIRE

1

Le mot du maire

3-6

Le conseil

7-9

Le budget

10

Jeu concours

14-16

Divers

17-19

Vie associative

20/21

Les brèves

22

État civil



Cette année **2016** sera une année charnière car se profile déjà à l'horizon 2017 la fusion de la 2CVA (Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance) et de la CCPE (Communauté de Communes du Pays d'Evian).

Dès **le 1er janvier 2017** la compétence « assainissement » sera prise en charge par la nouvelle intercommunalité, de même que la compétence « traitement des déchets » actuellement dévolue au SIRTOM de Vacheresse-Chevenoz.

Le volet « eau » ne sera lui transféré qu'en 2020.

C'est pourquoi nous avons programmé sans attendre la construction d'un réservoir d'eau potable au lieu-dit « La Gaillère », en collaboration avec la commune de Vacheresse. Ces travaux annuleront ceux budgétés l'an dernier pour la télégestion et le traitement des réseaux d'eau potable de La Crottaz et de Prébuza.

Des prestations similaires sont prévues pour le futur ouvrage, qui permettront ainsi de garantir une qualité optimale de l'eau distribuée.

Le projet sera subventionné à hauteur de 30 % du montant H.T. par le SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) et de 30 % par l'Agence de l'Eau.

Un autre chantier important, la réalisation de la desserte forestière du Plan des Prots, en collaboration avec la commune de La Forclaz, était en suspens, dans l'attente de la confirmation des subventions prévues.

Les notifications d'attribution nous étant enfin parvenues, cet investissement sera donc bien inscrit au budget.

Le projet d'aménagement d'un commerce multi-services dans l'hôtel de La Poste a été abandonné car d'un coût apparaissant disproportionné pour la commune et techniquement compliqué à réaliser compte-tenu des normes drastiques de construction à respecter.

D'autres travaux sont à prévoir mais vu la conjoncture de baisse des dotations aux communes, nous ajusterons nos dépenses en fonction des recettes disponibles, en évitant, pour notre part, de recourir à l'augmentation des impôts locaux.

En conclusion, je vous présente mes meilleures salutations et je vous remercie car s'il fait bon vivre à Chevenoz, c'est grâce aussi à votre esprit serein !

Votre maire,  
Michel BUFFET.

Mairie de Chevenoz  
Chef lieu  
74500 CHEVENOZ

04 50 72 20 79

mairie.chevenoz@wanadoo.fr

## Le mot des adjoints ...

### Projet d'un réservoir d'eau potable commun entre Chevenoz et Vacheresse

#### L'état actuel :

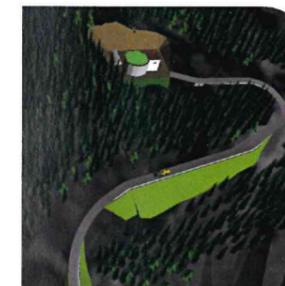
Au lieu dit la "Gaillère" la commune de Chevenoz est propriétaire d'une source abondante et de bonne qualité. Vacheresse possède également une source toute proche.

#### L'intérêt du projet :

Construire un réservoir important, de deux fois **300m3** soit **600m3**, séparé par une cloison permettant la communication entre les deux afin de permettre l'entretien sans interrompre l'alimentation des deux communes.

Les avantages pour Chevenoz:

- 1- remplacer la cuve tampon de 20 m3 par un réservoir de 300m3 qui pourrait en cas de débit déficitaire desservir la totalité de la commune avec une eau de meilleure qualité que celle distribuée par les autres réservoirs.
- 2- permettre de court-circuiter une autre source située au dessus du Fion au lieu-dit "le Jettieu" qui n'est pas de très bonne qualité sanitaire mais qui constituerait une réserve en cas d'incendie ou autre problème majeur.
- 3- permettre si besoin, grâce à notre station de relevage située aux Avans, d'alimenter les réservoirs du Mont et de Prébuza avec les débits nécessaires pour l'avenir.
- 4- ce nouveau réservoir est prévu avec le traitement des eaux aux ultraviolets, ce qui nous évite l'investissement que nous imposait la législation, pour un montant de **123 800€ HT**, si nous restions dans la situation actuelle.
- 5- l'association dans ce projet avec Vacheresse nous permet de partager les dépenses tout en assurant l'avenir de l'alimentation en eau potable de notre commune.



### Financement

- coût pour la commune de Chevenoz estimé à **335 884 € HT**
- coût pour la commune de Vacheresse estimé à **474 669 € HT**
- subvention : - 30% du syndicat mixte départemental
- 30% de l'agence de l'eau.

(Le Maire a aussi fait une demande à la préfecture mais qui reste encore à confirmer).  
Le coût final pour notre commune en tenant compte de l'économie sur le traitement ultraviolet obligatoire (qui nous était imposé dans la situation actuelle) devrait être inférieur à **100 000€ HT**.

#### Chemins des bords de Dranse

Après la réalisation des chemins des bords de Dranse à Abondance, La Chapelle, Châtel, la communauté de communes a décidé de continuer le projet jusqu'à l'entrée de la vallée : Bonnevaux, Vacheresse, Chevenoz.

En effet cette réalisation est beaucoup appréciée non seulement par les usagers mais également par les riverains qui lui trouvent beaucoup de charme.

Pour les usagers l'expérience du haut de la vallée nous sera très utile et avec les conseils des techniciens du département et de la région nous avons bien défini les caractéristiques à obtenir :

- pour les piétons et les promenades familiales avec enfants et poussettes s'il y a lieu
- le jogging
- pour les vélos VTT et VTC
- pour les skieurs de fond et les marcheurs à raquettes l'hiver

Les pentes, la largeur du chemin, les protections et surtout la découverte des paysages nous ont orienté vers le choix d'un chemin en lisière de bois dont vous trouverez ci-dessous le tracé sur la base d'une photo aérienne.

Pierre Mercier-Gallay



## Budget

**Le budget principal de l'année 2016 est voté, équilibré en recettes et dépenses :**

- fonctionnement	745 000,00 €
- investissement	420 000,00 €
<b>pour un total de</b>	<b>1165 000,00 €</b>

**Le budget primitif du service eau et assainissement de l'année 2016 est voté, équilibré en recettes et dépenses :**

- fonctionnement	215 000,00 €
- investissement	530 000,00 €
<b>pour un total de</b>	<b>745 000,00 €</b>

## Choix de fusion avec une communauté de communes

Suite à la demande de Mr le Préfet de la Haute-Savoie, le conseil municipal est invité à se prononcer pour la fusion de la 2CVA (communauté de communes du val d'Abondance) avec une autre communauté, soit la C.C.P.E. (communauté de communes du Pays d'Evian), soit la C.C.H.C. (commu-

nauté de communes du Haut Chablais).

**L'assemblée choisit à l'unanimité la C.C.P.E.**

## Dérivation du réseau d'eaux pluviales au hameau du Fion

Le Maire expose que, suite à un projet de construction au hameau du Fion, il serait nécessaire de dériver la canalisation d'eaux pluviales qui traverse le terrain concerné.

Le conseil municipal donne son accord à la réalisation de ces travaux.

## Adressage et numérotation des rues

Le maire expose au conseil municipal qu'il serait utile, afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de La Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur le GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la dénomination des voies de la commune ainsi qu'à la mise en place de

## Tarifs de l'eau \*

Le maire rappelle que les tarifs liés à la consommation proprement dite n'ont pas été relevés depuis le 10 juin 2011.

Une part fixe « assainissement » de 35 € par logement a été instituée le 31 mai 2013, venant s'ajouter à la part fixe « eau ».

Les tarifs des différentes redevances liées à la consommation d'eau pour la période allant du 01/07/2015 au 30/06/2016 ont été fixés comme suit :

	TARIF
<b>Part fixe par unité de logement</b>	
eau	35,00 €
assainissement	35,00 €
<b>Prix de l'eau potable</b>	
tranche de 0 à 200 m <sup>3</sup>	1,45 € /m <sup>3</sup>
tranche au-delà de 200 m <sup>3</sup>	1,15 € /m <sup>3</sup>
<b>tarification de l'eau assainie (dûe par tout usager raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement collectif)</b>	
tranche de 0 à 200 m <sup>3</sup>	1,45 € /m <sup>3</sup>
tranche au-delà de 200 m <sup>3</sup>	1,15 € /m <sup>3</sup>

\* La tarification sera dûe par tout usager raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement collectif.

la numérotation de celles-ci.

- retient l'entreprise publique La Poste pour assurer les prestations nécessaires, pour un montant de **2 646,24 € TTC**.

## Construction d'un réservoir d'eau potable au lieu-dit La Galière

Le maire expose au conseil municipal que : les communes de VACHERESSE et de CHEVENOZ étant limitrophes, elles disposent toutes les deux d'un captage au lieu-dit La Galière qui alimente 70 % de la commune de CHEVENOZ et 40 % de la commune de VACHERESSE.

Compte-tenu de la situation géographique des deux captages, de la qualité et des débits de ces ressources, du besoin de stockage pour chacune des deux communes, il paraît souhaitable qu'elles s'associent pour construire un réservoir commun sur le site de La Galière.

Ceci va permettre de minimiser les coûts et d'augmenter les capacités de production et de stockage de l'eau potable sur les deux communes.

**Les travaux consisteraient à :**

- la réalisation d'une piste d'accès aux captages et au réservoir sur **250 ml**.
- la construction d'un réservoir de **600 m<sup>3</sup>** avec paroi séparative au milieu (**300 m<sup>3</sup> par commune**).
- raccordement des captages de La Galière existants (CHEVENOZ et VACHERESSE) au nouveau réservoir.
- raccordement des conduites de distribution sur les deux communes (200 ml CHEVENOZ en fonte D200 et 1 000 ml VACHERESSE en fonte D200)
- installation d'une unité de traitement et de la télégestion dans le réservoir.

Le rendement actuel sur ce secteur est de l'ordre de 39 %. Les travaux prévus devraient permettre d'obtenir un rendement proche de 50 % sur cette zone, soit 11 % d'amélioration. (Surtout par le biais d'une meilleure gestion de la distribution et de la ressource).

Le coût estimatif de l'ensemble de ce programme est de **998 011 € TTC**, la part restant à charge de CHEVENOZ s'élevant à **403 061 € TTC**.

Les subventions attendues du SMDEA et de l'Agence de l'Eau sont de **60 %** du montant H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les travaux décrits par le maire, considérant ceux-ci comme prioritaires et visant un objectif de salubrité publique ;
- charge le maire de demander les aides prévues pour ce type de travaux auprès du S.M.D.E.A. de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse et autorise le S.M.D.E.A. à percevoir pour le compte de la commune les subventions attribuées par l'Agence de l'Eau qui seront reversées à la collectivité ;
- précise qu'il abandonne le dossier de travaux pour la modernisation de l'hydraulique, de la mise en place de traitement sur le réservoir de La Crottaz et de l'installation d'une unité de traitement sur le réservoir de Prébuza, ces travaux devenant inutiles suite au lancement du nouveau projet ;
- autorise le maire à signer tout document nécessaire au lancement de cette opération.

## Suppression du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissout par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Le CCAS nécessite actuellement un budget à part entière uniquement pour régler les frais suivants :

- les colis de Noël des anciens.
- le repas des anciens qui a lieu tous les deux ans.

Dans un souci de simplification administrative, il paraît opportun de profiter de cette possibilité de dissolution, la commune prenant dès lors cette dépense en charge sur le budget général.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet

exposé :

- décide de dissoudre le **CCAS** et de transférer son budget dans celui de la commune.
- dit que cette mesure est d'application immédiate et que le conseil exercera directement cette compétence.

## Fixation du prix de vente de parcelles communales

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la précédente séance, il avait été présenté la demande d'un particulier souhaitant acheter une partie de parcelles de terrains appartenant à la commune, situées au lieu-dit Chez Pollien.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de vendre une partie des parcelles communales situées au lieu-dit Chez Pollien et fixe le prix de vente comme suit :
  - **100 €** le m<sup>2</sup> pour les surfaces constructibles.
  - **5 €** le m<sup>2</sup> pour les surfaces non constructibles.
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

## Tarifs communaux

### DÉNEIGEMENT

Déneigement abords centrale EDF de Chevenoz	100,00 € par intervention
Déneigement accès à la prise d'eau du hameau du Fion	100,00 € par intervention

### SALLE DES FÊTES

Associations de Chevenoz - salle avec bar et cuisine (2 locations gratuites hors frais de chauffage)	200,00 €
Particuliers habitant Chevenoz - salle avec bar et cuisine	300,00 €
Particuliers habitant Chevenoz - salle avec bar uniquement	200,00 €
Particuliers extérieurs à la commune Chevenoz - salle avec bar et cuisine	600,00 €
Particuliers extérieurs à la commune Chevenoz - salle avec bar uniquement	400,00 €
Location de la salle des fêtes - caution	1 000,00 €
Location de la salle des fêtes - chauffage (du 01/10 au 30/04)	80,00 €

### CIMETIÈRE

Caveau 3 places	2 150,00 €
Caveau 2 places	1 765,00 €
Concession trentenaire colombarium	920,00 €
Concession trentenaire terrain, prix au m <sup>2</sup>	170,00 €

### INTERVENTION DES CANTONNIERS

Particuliers - heure de tracteur	70,00 €
Particuliers - heure de main d'oeuvre	40,00 €

### SERVICES PERISCOLAIRES

Cantine : prix du repas si plus d'un par semaine	5,10 €
Cantine : prix du repas si un seul par semaine	6,50 €
Garderie : prix pour une heure	2,00 €
Garderie : prix pour une ½ heure	1,00 €

### LOCATIONS DIVERSES

Droit de chasse - Convention 3 ans, de 2016 à 2018 inclus	150,00 €
---	----------

## Dénomination des rues

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de dénomination des rues présenté par la commission constituée à cet effet, comme suit :*

- **Route d'Evian**
- **Impasse du Pré de Cure**
- **Route du Plan**
- **Route des Combes**
- **Chemin des Châtelards**
- **Route du Crêt**
- **Impasse Chez Joson**
- **Route des Avanchy**
- **Route de la Billette**
- **Chemin du Batioux**
- **Montée de Prébuza**
- **Route Chez Pollien**
- **Route Chez Gallay**
- **Impasse des Marronniers**
- **Montée de la Charrière**
- **Route de Bellevue - La Croix**
- **Route du Mont**
- **Route des Avans**
- **Route d'Abondance**
- **Route du Crêt de la Joux**
- **Route d'Arce**
- **Route du Sablon**
- **Route de Thonon**
- **Impasse du Moulin**
- **Montée du Fion**
- **Route du Taillet**
- **Route de Plainesserve**
- **Chemin du Goliard**
- **Chemin de la Chapelle**
- **Route du Pulvaz**
- **Vieux chemin**

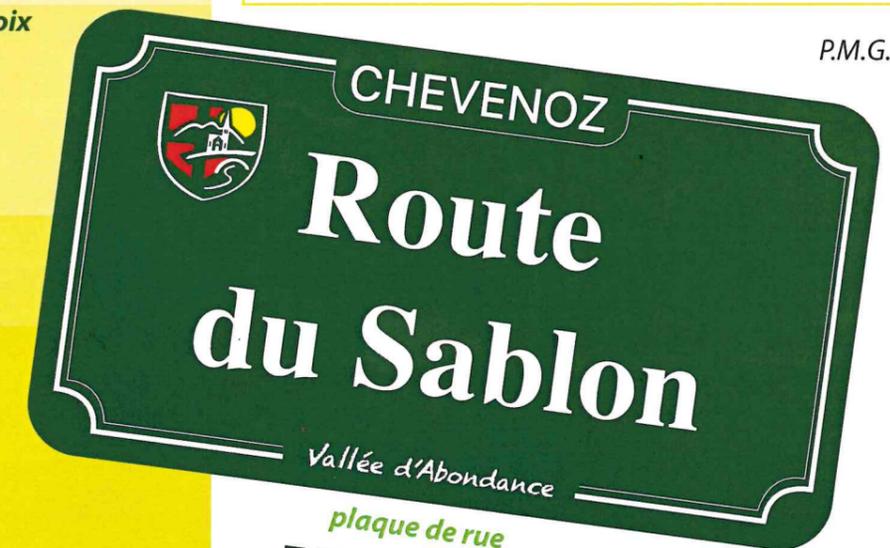
Courant **avril** seront mis en place dans la commune les panneaux de dénomination des différentes voies ainsi que la numérotation des habitations en fonction des distances à partir du début de chacune des voies.

Ce programme entre, tout à fait dans le cadre de l'aménagement du territoire en facilitant :

- l'accès des soins et des premiers secours,
- le développement des services à la personne,
- les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS,
- la livraison des entreprises,
- la tournée du facteur ou de son remplaçant qui trouvera sans problème l'adresse des destinataires.

*La pose des panneaux sera assurée par la commune et celle des plaques numérotées est laissée à l'initiative de chaque habitant.*

P.M.G.



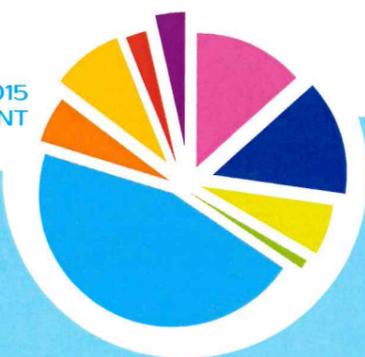
## Info+

Votre facteur sera mandaté pour vous donner tous les renseignements utiles et un courrier d'explications détaillées sera distribué

## Fonctionnement

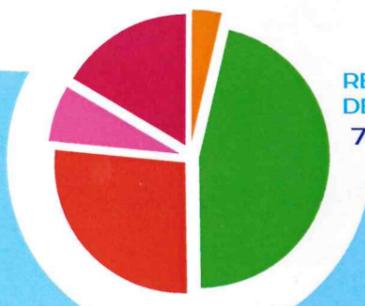
INTITULÉ DÉPENSES	MONTANT	INTITULÉ RECETTES	MONTANT
Electricité	36500,23	Ventes de bois et chablis	1 369,04
Combustibles et carburant	5 844,17	Remboursement de cotisations sociales	216,00
Alimentation	421,22	Redevances cantine et garderie	19 720,00
Autres fournitures non stockées	613,92	Redevances occupation domaine public	612,59
Fournitures à caractère technique	14 490,78	Renouvellement concessions cimetièrre	2 570,00
Fournitures à caractères administratif	8 436,16	Location du droit de chasse	100,00
Fourniture de voirie	7 087,90	Location diverses	411,00
Produits de traitement	1 817,68	Frais de chauffage salle des fêtes	400,00
<b>TOTAL ACHATS ET Fournitures</b>	<b>75 212,06</b>	Remboursement de frais (SDIS, EDF...)	1 390,00
Contrats de prestations de service (cantine)	13 440,69	Rembst. frais de personnel SIRTOM	322,48
Location de matériels	249,31	Remboursements divers	780,51
Maintenance (contrats d'entretien)	3 360,34	<b>TOTAL PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>27 892,42</b>
Entretien de voies et réseaux, bâtiments	40 185,45	Contributions directes	272 539,00
Entretien bois et forêts	4 323,49	Cotisation sur la valeur ajoutée des ent.	11 255,00
Entretien des véhicules communaux	5 604,34	F.N.I.G.R.	40 267,00
Primes d'assurances	10 675,57	Imposition sur les entreprises de réseaux	9 466,00
<b>TOTAL SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>77 839,19</b>	Taxe sur l'électricité	9 888,94
Frais d'actes, de contentieux	12 628,00	Fonds rythmes scolaires	2700,00
Fêtes et cérémonies, réceptions	3 664,43	Divers	16,99
Imprimés, reliures, publications	1 411,48	<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>346 132,93</b>
Transports collectifs (sorties scolaires)	8 749,00	Dotations versées par l'État (D.G.F.)	71 065,00
Frais d'affranchissement et téléphone	2 920,63	Taxe additionnelle aux droits de mutation	57 957,87
Cotisations (assoc. des Maires, informatique)	3 823,61	Dotation de compensation réforme T.P.	21 173,00
Frais de gardiennage des forêts	605,18	Dotation de Solidarité Rurale	11 216,00
Frais divers de gestion	515,03	Attributions du Fds Départemental	12 544,60
<b>TOTAL AUTRES SERVICES</b>	<b>34 317,36</b>	Compensation taxes foncières	2 498,00
<b>IMPÔTS (Taxes foncières)</b>	<b>5 909,00</b>	Compensation taxe d'habitation	5 309,00
<b>FRAIS DE PERSONNEL (dont cotisations)</b>	<b>254 087,05</b>	Autres dotations	1 469,00
<b>INDEMNITÉS DES ÉLUS (dont cotisations)</b>	<b>30 702,48</b>	Fonds Genevois	17 711,00
Service d'Incendie et de secours	19 748,00	<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>200 957,47</b>
Subventions (CCAS et associations)*	8 152,00	Locations appartements communaux	32 066,97
Reversement trop-perçu sur fiscalité	20 649	Redevances diverses	20 000,00
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>48 549,00</b>	Produits financiers	33,40
<b>CHARGES FINANCIÈRES (intérêts)</b>	<b>12 903,32</b>	<b>TOTAL PRODUITS DIVERS</b>	<b>52 100,37</b>
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE (RELAIS TDF)</b>	<b>20 000,00</b>	<b>EXCÉDENT REPORTE DE 2014</b>	<b>121 080,20</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>559 519,46</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>748 163,39</b>
		<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>188 643,93</b>

DÉPENSES 2015  
DE FONCTIONNEMENT  
559 519,46€



07

RECETTES 2015  
DE FONCTIONNEMENT  
748 163,39€



## Investissement

INTITULÉ DÉPENSES	MONTANT	INTITULÉ RECETTES	MONTANT
Rampe d'accès handicapés à l'église	4 947,20	Fonds de compensation de la TVA	26 074,00
Acquisition de la «Maison des soeurs»	65 000,00	Taxe locale d'équipement	303,00
Matériels divers (dont informatique)	1 957,44	Taxe d'aménagement	7 824,58
Aménagement de l'appartement de l'école	112 834,67	Caution pour logements	600,00
Réseaux d'eaux pluviales	14 753,55	Subventions du Département	32 500,00
Remboursement du capital des emprunts	41 901,98	Ecritures d'ordre pour relais TDF	20 000,00
Remboursements de caution sur logements	455,75	Prêt FCTVA plan de relance	42 000,00
Divers (terrains de voirie, travaux en forêt)	1 313,47	<b>EXCÉDENT REPORTE DE 2014</b>	<b>160 527,92</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>243 164,06</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>282 418,89</b>
		<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>46 665,44</b>

Résultat global de clôture : excédent de **235 309,37€**

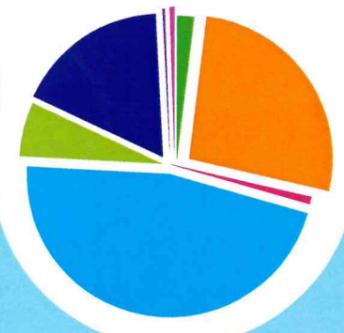
### Subventions versées aux associations en 2016

Ski-club de Chevenoz	1000,00€
Anim'Ehpad	950,00€
Ecole de musique de Vacheresse	650,00€
Amicale de l'Ecole de Chevenoz	500,00€
Association Sportive de Vacheresse et Chevenoz	500,00€
Harmonie municipale de Vacheresse	500,00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Haut Gavot	400,00€
A.D.M.R. Chablais-Est	300,00€
Société de Secours en Montagne du Chablais	250,00€
Association des A.F.N. de Chevenoz	200,00€
Ski Nordique du Chablais	200,00€
Club V.T.T. Pays de Gavot	200,00€
Association «la Lyre Paroissiale»	170,00€
Club des Ainés	150,00€
Prévention Routière	150,00€
MUTANE Savoie Mont Blanc	117,00€
Amicale des donateurs de sang Vach./Chevn.	100,00€
Souvenir Français	50,00€
Bleuet de France	30,00€
<b>TOTAL</b>	<b>6 417,00€</b>

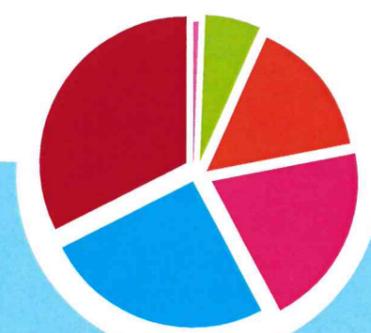
### Info+

Une association déclarée peut recevoir des sommes d'argent appelées subventions, de la part de l'État, de collectivités territoriales et d'établissements publics. Ces sommes aident l'association à mener ses projets. Les subventions complètent (ou remplacent) d'autres aides en nature dont peut bénéficier l'association : fourniture de biens, mise à disposition de locaux ou de personnels, etc.

DÉPENSES 2015  
D'INVESTISSEMENT  
559 519,46€



RECETTES 2015  
D'INVESTISSEMENT  
559 519,46€



08

# budget eau & assainissement 2015



## Fonctionnement

INTITULÉ DÉPENSES	MONTANT	INTITULÉ RECETTES	MONTANT
Eau, électricité	3 176,69	Vente d'eau	42 991,65
Fournitures d'entretien	11 892,82	Redevance pollution	9 059,15
Divers (dont cotisation au SMDEA) *	664,52	Redevance d'assainissement collectif	33 722,05
Entretien, supervision de la STEP **	16 841,05	Redevance modernisation réseaux	3 745,64
Analyses d'eau	4 590,79	Abonnements	22 851,85
Dotations aux amortissements	88 790,41	Raccordements aux réseaux	31 620,00
Intérêts des emprunts	60 475,91	Amortissements des subventions	29 801,87
Redevances dues à l'Agence de l'Eau	16 821,00	EXCÉDENT REPORTÉ DE 2014	68 999,56
Titres annulés sur exercice antérieur	426,23	TOTAL RECETTES 2015	242 791,77
<b>TOTAL DÉPENSES 2015</b>	<b>203 679,42</b>	<b>EXCÉDENT D'EXPLOITATION</b>	<b>39 112,35</b>

## Investissement

INTITULÉ DÉPENSES	MONTANT	INTITULÉ RECETTES	MONTANT
Remboursement du capital des emprunts	44 170,67	Fonds de compensation de la TVA	42 812,00
Amortissements des subventions	29 801,87	Subventions Agence de l'Eau et SMDEA	30 000,00
Réfection conduite de l'eau Le Fion	1 690,85	Subvention de l'État (DETR)	28 261,00
Achats divers (moteur STEP, compteurs)	7 110,00	Amortissements des immobilisations	88 790,41
Travaux d'extension de la STEP	77 865,20	EXCÉDENT REPORTÉ DE 2014	51 044,57
Protection des périmètres de captage	11 514,16	TOTAL DES RECETTES 2015	240 907,98
<b>TOTAL DÉPENSES 2015</b>	<b>172 152,75</b>	<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>68 755,23</b>

\* Station d'Épuration

\*\* Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement

Résultat global de clôture : excédent de **107 867,58 €**

### Info+ votre Facture

Chaque usager reçoit régulièrement **une facture d'eau** suite au relevé des compteurs effectué par la mairie. Le prix de l'eau est subdivisé en trois grands postes budgétaires qui sont présentés distinctement sur votre facture.

#### ■ La part « Distribution de l'eau potable »

Le tarif du m<sup>3</sup> d'eau potable est le même pour tous les usagers. L'abonnement est facturé en tenant compte du nombre de jours séparant deux relevés. Il permet de financer la gestion quotidienne de la production, du traitement, de la surveillance qualité et de la distribution de l'eau potable ainsi que les investissements nécessaires à un service optimal, notamment le renouvellement et l'extension des réseaux.

#### ■ La part « Redevance des eaux usées »

La redevance eaux usées concerne l'assainissement. La gestion quotidienne de la collecte et du traitement des eaux usées et les investissements nécessaires pour construire et moderniser les ouvrages sont financés par cette redevance.

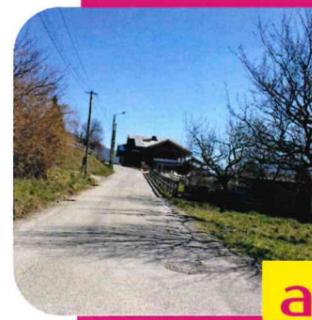
#### ■ La part « Organismes Publics »

Elle regroupe plusieurs redevances destinées à aider au financement de tous les investissements en faveur de l'eau (protection des ressources, des rivières, des zones humides, lutte contre les inondations, irrigation, etc.).

09

# JEU Chevenoz

c'est quoi comme route ???  
Vous avez jusqu'au 20 avril 2016 pour jouer



a



b



c



d



e



f



g



h



i



j



k



l



m



n



o

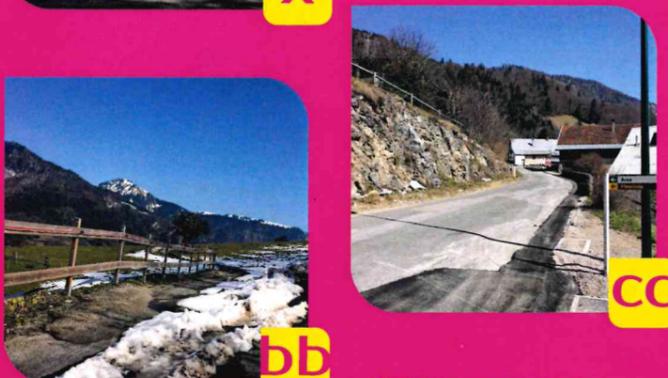
- 1 • Route d'Évian
- 2 • Impasse du Pré de Cure
- 3 • Route du Plan
- 4 • Route des Combes
- 5 • Chemin des Châtelards
- 6 • Route du Crêt
- 7 • Impasse Chez Joson
- 8 • Route des Avanchy
- 9 • Route de la Billette
- 10 • Chemin du Batieux
- 11 • Montée de Prébuza
- 12 • Route Chez Pollien
- 13 • Route Chez Gallay
- 14 • Impasse des Marronniers
- 15 • Montée de la Charrière

### Règlement du jeu

Connaissez-vous bien les routes, chemins, impasses... de votre village ? Voici des photos de chacune d'elles, à vous d'associer le bon nom à la bonne photo. Pour cela vous regroupez un numéro avec une lettre. Voici un exemple pour vous aider le «1» (route d'Évian) va avec la photo «l». Vous mettez votre résultat sur le bulletin de participation dans une enveloppe avec votre nom, votre âge et vos coordonnées et vous le déposez en mairie. Un tirage au sort désignera les gagnants.

10





## A gagner

- catégorie 4-10 ans  
- un ensemble de livres
- catégorie 10-18 ans  
- un ensemble de livres
- catégorie 18 et+  
- un panier garni

- 16 • Route de Bellevue- La Croix
- 17 • Route du Mont
- 18 • Route des Avans
- 19 • Route d'Abondance
- 20 • Route du Crêt de la Joux
- 21 • Route d'Arce
- 22 • Route du Sablon
- 23 • Route de Thonon
- 24 • Impasse du Moulin
- 25 • Montée du Fion
- 26 • Route du Taillet
- 27 • Route de Plainesserve
- 28 • Chemin du Goliard
- 29 • Chemin de la Chapelle
- 30 • Route du Pulvaz
- 31 • Vieux chemin

# Travaux réalisés 2015

## Appartement de l'école

*Nous avons procédé au réaménagement complet de l'appartement situé à l'étage de l'école afin de pouvoir le remettre en location.*

Dans l'urgence, nous avons tenu à ce que les travaux soient réalisés exclusivement par des entreprises locales.

A cette occasion une chambre supplémentaire a été créée, le but étant de ramener une famille avec 3 enfants dans notre commune et ainsi de maintenir les effectifs de l'école primaire.

**Coût final : 165 188 €**



## Terrain de sports à l'école

*Un terrain de sports existait déjà à l'école mais il était exigu et inadapté, et a donc été agrandi.*  
**Coût final : 59 608 €**

## Réseau d'eaux pluviales Le Fion

*Le réseau d'eaux pluviales du Fion* nécessitait une réfection partielle pour permettre le remplacement d'une conduite devenue vétuste.  
**Coût final : 12 224 €**

## Rampe d'accès handicapés de l'église

*L'aménagement d'accès aux bâtiments publics pour les handicapés* étant obligatoire, nous avons d'ores et déjà réalisé celui de l'église.  
**Coût final : 4 947 €**



*Il est à noter que tous ces ouvrages ont été réalisés avec beaucoup de professionnalisme par nos agents communaux et nous tenons à les en féliciter !*

## Info+ quelles Formalités pour mes travaux

- Sans autorisation
  - Réalisation d'une construction dont la surface < 5 m<sup>2</sup>
  - Murs de soutènement
  - Clôtures d'une hauteur maximum d'1,95 m
  - Constructions relatives au chantier
- Avec une déclaration préalable
  - Construction nouvelle
    - Surface > 5 m<sup>2</sup> et < ou = 20 m<sup>2</sup> avec une hauteur < 12 m
    - Hauteur > 12 m avec un surface < ou = 5 m<sup>2</sup>
    - Piscine dont le bassin a une superficie < ou = à 100 m<sup>2</sup>, non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80 m de hauteur au-dessus du sol
    - Murs et clôtures d'une hauteur > ou = à 2,00 m
  - Travaux exécutés sur une construction existante
    - Surface > 5 m<sup>2</sup> et < ou = 40 m<sup>2</sup>
    - Changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux
    - Travaux de ravalement et travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (pose de panneaux solaires, création de fenêtres...)
- Avec un permis de construire
  - Construction nouvelle
    - Surface > 20 m<sup>2</sup>
  - Travaux exécutés sur une construction existante
    - Surface > 40 m<sup>2</sup>
    - Travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment et s'accompagnant d'un changement de destination du local (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation)



### Voyage de la fête des mères

**Samedi 30 mai journée ensoleillée, promenade à BALLEMBERG au coeur de la Suisse entre Meiringen - Haliberg et Interlaken. Avec 26 mamans plus deux chaleureux accompagnateurs Paul C. et Thierry B.**

Visite guidée du musée Suisse de l'habitat rural de Ballenberg qui regroupe 100 maisons originales, vieilles de plusieurs siècles, provenant de toutes les régions du pays qui ont été reconstruit pierre par pierre et aménagées avec le mobilier de l'époque.

A l'intérieur des artisans ressuscitent sous nos yeux les métiers perdus et les gestes oubliés de nos aïeux.

A midi déjeuner dans l'auberge historique de Wilerheim et au retour filets de perche au restaurant de la Voile à Evian où Michel (notre maire) et Pierre (1er adjoint) nous attendaient.

P.C.

### Informations

11 avril 2015 à 31 octobre 2015  
Ouvert tous les jours de 10 à 17 heures

### Contact

Ballenberg, Freilichtmuseum der Schweiz  
Museumsstrasse 131  
3858 Hofstetten  
Tel. +41 (0)33 952 10 30  
Fax +41 (0)33 952 10 39  
info@ballenberg.ch  
www.ballenberg.ch



**Nous vous rappelons que ce voyage de la fête des mères est ouvert à toutes les mamans de la commune et a lieu tous les deux ans. RDV en 2017**

### Cérémonie du 11 novembre

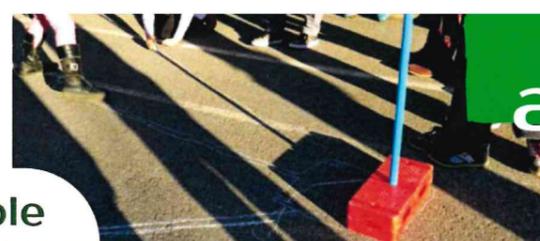


**Cette année encore le 11 novembre fût pour notre village l'occasion de rendre un hommage aux trente deux habitants de Chevenoz morts pour la France durant les différents conflits où elle fût engagée.**

Une cérémonie qui vit la participation des enfants de l'école de Chevenoz, ainsi qu'un important détachement de jeunes sapeurs-pompiers et de leurs aînés du Gavot. L'Harmonie de Vacheresse-Chevenoz a accompagné le dépôt de gerbes de fleurs en interprétant la «Marseillaise», la sonnerie aux morts et «Les Allobroges».

Une belle manifestation qui s'est achevée par le verre de l'amitié à la salle des fêtes de la commune.

## L'école



**L'école de Chevenoz, en très peu de temps, s'est profondément transformée. Les municipalités successives ont réalisé de gros efforts afin de la rénover, d'améliorer le côté fonctionnel des locaux, de la doter des services nécessaires pour l'adapter à la société actuelle.**

En quelques petites années, 4 à 5 ans, nous avons vécu la création d'une garderie, d'une cantine, la mise en place du temps périscolaire suite aux nouveaux rythmes scolaires, la construction d'un local de rangement et du terrain de sport.

Comme chacun a pu le remarquer, de nouveaux travaux sont en cours cette année afin de construire une aire de jeux pour les plus petits.

De nombreuses personnes, élus et employés municipaux, ont dépensé beaucoup d'énergie et de temps afin que tous ces projets aboutissent et fonctionnent.

La commune a investi beaucoup d'argent, plusieurs emplois ont été créés, afin que les élèves de la commune soient accueillis dans de bonnes conditions. L'équipe éducative de l'école remercie chacun des acteurs ayant permis cette évolution pour leur implication et leur soutien.

J.Y.C.



Travail sur les ombres fait par les cycles 2 suite à la projection du film « Prince et princesse » de Michel Ocelot.  
«On a poussé les tables et installé un théâtre d'ombres improvisé.  
On a essayé de se faire petit, grand, méchant, gentil...»

Réalisations d'expériences et d'ateliers pour prendre conscience de ce qu'est une ombre.

«On a aussi dessiné l'ombre du bâton à différents moments de la journée et l'ombre change de place...»

## Le périscolaire

«L'automne dernier, il a fait souvent beau et on a pu profiter du terrain de jeux. On a joué par exemple au jeu du bateau. Il y avait deux équipes. On était assis par terre et on devait avancer, le plus vite possible.

On a également joué au singe. Un enfant faisait le singe (ex sauter, courir) et on devait l'imiter»

Paroles d'enfants

Depuis la rentrée 2014, la commune a mis en oeuvre la réforme des rythmes scolaires décidée par le gouvernement. Celle-ci prévoit la mise en place de temps d'activités périscolaires qui permettent d'alléger la charge de travail des enfants en journée et de favoriser leur apprentissage en répartissant les heures de cours aux horaires où les enfants sont plus attentifs et plus concentrés.

Bien loin d'être une simple garderie, les Ateliers qui sont animés par **Francia** et **Sophie** ont proposé l'année dernière de nombreuses activités d'éveil avec par exemple sur le **thème de la cuisine** une approche de la confiture et des fruits.

Sur le **thème du bricolage** la réalisation d'objets décoratifs pour Noël dont certains ont été distribués dans le colis de nos anciens.

Sur le **thème de l'écologie** une approche de la collecte de déchets et de leur impact sur notre environnement.

«Séance de nettoyage autour de l'école  
On a mis des gants  
On a ramassé les déchets sur le terrain de jeu, le parking de l'école.  
On a ramassé des choses qui polluent.  
On a ramassé des cigarettes, des mégots.  
On a protégé la nature, on l'a rendue plus propre.  
On a ramassé une remorque (jouet en plastique), des trucs en fer, du papier, des perles en plastique, un pansement usagé.  
Si on met des cigarettes dans l'eau, ça pollue l'eau et on peut mettre le feu avec une cigarette mal éteinte»  
Compte rendu fait par les enfants

Pour mémoire les ateliers sont proposés les lundi, mardi, jeudi et vendredi après la classe, de 15h45 à 16h45. Inscriptions auprès de Francia



## Ski Club de Chevenoz

*La saison 2015/2016 a commencé un peu tard mais avec les belles chutes de neige du mois de mars nous allons pouvoir effectuer toutes nos sorties.*

Nous avons 43 enfants inscrits au sein du ski club allant du groupe «débutant» au groupe «flèche et chamois».

Ces enfants sont encadrés par 3 moniteurs de la Chapelle d'Abondance (David, Aurélien et Joris) ainsi que des parents accompagnateurs. Cette année les enfants ont pu participer à un stage de 5 jours au mois de février ainsi qu'à une descente en «Airboard» organisée par les moniteurs.

Nous avons reconduit le challenge contre Vacheresse cette année encore et nous espérons le remporter cette année.

Les sorties ne pourraient se faire sans les deux événements organisés par le ski club :

- une soirée dansante qui a eu lieu en février
- un concours de pétanque qui aura lieu le 4 juin en nocturne

ainsi que les subventions du Conseil Général et de la Mairie.

M.T.

## Ski Club Chablais Nordic

*La saison fut compliquée au niveau enneigement, nous avons dû faire beaucoup de déplacements en altitude pour trouver de la neige (Avoriaz) avec des entraînements malgré tout démarrés le 21 novembre.*

Je tiens à remercier tous les sponsors ainsi que les communes qui nous soutiennent financièrement, ce qui nous a permis d'obtenir un partenariat avec le Super U Vinzier pour l'obtention d'un bus ainsi que la commune de la Chapelle d'Abondance qui nous a mis à disposition un local dans le nouveau foyer.

Le ski club de Chablais Nordic compte parmi les bons résultats, 2 titres de champion de France cadet en biathlon et ski de fond pour Camille Bened le national minimes pour Chloé Bened et une troisième place à la finale des foyers ainsi qu'une 4ème place au national skieur cross pour Anthony Lausenaz.

C.L.

## Info+

### Ski Club de Chevenoz

Magalie Truchot  
Email : magalie.truchot@yahoo.fr

### Ski Club Chablais Nordic

Mairie du Lyaud  
74200 LYAUD  
Téléphone: 04 50 81 19 54  
Mobile : 06 85 63 62 79  
www.chablaisnordic.com

### Club Sportif Vacheresse-Chevenoz-Val-lée d'Abondance

La revenette 74360 VACHERESSE  
06 77 96 05 22  
www.csvacheresse-chevenoz.footeo.com

### VTT PAYS DE GAVOT

701 route du collège  
74500 Saint Paul en Chablais  
www.vttpaysdegavot.sportsregions.fr  
Email : info@vttpaysdegavot.fr



## L' A.P.E

*L'APE (Amicale des Parents d'Elèves) de l'Ecole de Chevenoz permet de financer les activités scolaires proposées aux 57 élèves de la commune.*

Un changement de bureau a été voté en septembre 2015 lors de l'assemblée générale, suite au départ des anciens membres. Les 6 nouveaux parents (5 mamans et 1 papa) sont plein de ressources et de motivations pour faire vivre l'APE, et ont derrière eux plusieurs membres actifs toujours présents pour les aider.

Pendant cette année scolaire 2015/2016, grâce à l'APE les enfants ont participé à des séances de cinéma, à une semaine de cours de ski de fond pour les classes de primaires, et plusieurs sorties à la patinoire de Bernex pour les maternelles. Le budget le plus important est utilisé pour les sorties piscine des 3 classes (à la cité de l'eau pour les primaires et dans un centre de vacances à la Chapelle d'Abondance pour les maternelles). Le montant total de ces activités s'élève environ à une centaine d'euros par enfant. Afin de trouver les fonds nécessaires à toutes ces activités, l'APE met en place différentes sortes d'évènements pour récolter le maximum d'argent



Soit par le biais de ventes, comme celles des chocolats Jeff de Bruges avant les fêtes de fin d'années ou celles des sacs Cabas réutilisables en février, soit par la mise en place de manifestations, ce qui représente le plus gros du « travail » de l'APE :

- La *soirée Beaujolais* nouveau, instaurée en novembre dernier par la nouvelle équipe, jouant sur le thème campagnard/ fête de village et qui sera reconduite à l'automne 2016 ;
- La *St Francois*, qui malgré le froid et la neige rassemble chaque année bon nombre de villageois autour d'un verre de vin chaud devant la chapelle du Fion.

Ce mois de mars, le samedi 19 à la salle des fêtes, a eu lieu la fameuse fête de la *St Patrick*, organisée avec succès depuis déjà quelques années, avec la présence d'un groupe de musique irlandaise « Cati & me » qui nous venait du Gard pour un concert et une ambiance pub, ainsi que la vente de galettes bretonnes, de crêpes sucrées et de différentes variétés de bières.

Année après année l'APE essaie de maintenir un budget suffisant à la réalisation d'un contexte scolaire agréable et enrichissant pour les enfants de la commune, et cela avec toute l'énergie dont sont capables des parents pour le bien être de leurs enfants.

## Section des anciens combattants de chevenoz (A.F.N.)

*Début janvier visite à nos anciens ne pouvant se déplacer et à nos cinq veuves d'anciens de la section qui participent à nos activités avec un modeste cadeau pour marquer notre reconnaissance.*

En *février* A.G. de la section à la salle de la mairie, notre nouveau siège. Depuis 1971 date de la création de celle-ci, notre siège était au café de la poste ou madame Mercier Renée nous accueillait avec gentillesse, que de bons souvenirs...

Le *8 mai* cérémonie avec nos fleurs au monument aux morts avec les représentants du conseil municipal.

Courant *Juin* un repas nous a réunis au restaurant «le Petit Bonheur» à Vacheresse.

*Fin Août* participation au repas cantonal organisé par la section de la Chapelle d'Abondance. *En juin* réunion des représentants du «Souvenir Français» En *septembre* décès de notre camarade Cruz Régis. Nos condoléances à sa famille. Cérémonie du 11 novembre avec la fanfare et le chant des enfants de l'école que nous remercions pour leur participation. Pour fin août nous recevrons les anciens du canton pour un repas à notre salle des fêtes.

## Bibliothèque municipale

**Selon une légende urbaine, il existerait une bibliothèque dans la commune de Chevenoz.** En réalité, après investigation, cette bibliothèque existe bel et bien, sous le bâtiment de la mairie. Il ne s'agit pas d'une crypte, mais du local servant de salle de réunion aux diverses associations. Les nuits de pleine lune, des fantômes de lecteurs y sont parfois aperçus..... Je blague, mais le nombre de lecteurs est en constante diminution. Cette bibliothèque dispose d'un fonds propre, pour adultes et enfants, enrichi du dépôt d'ouvrages prêtés par les bibliothèques centrales de Savoie et Haute-Savoie. Nous avons aussi la possibilité de réserver des livres (romans, documentaires, bd, ..... ) pour vous, sur le site de Savoie Biblio regroupant l'ensemble des ouvrages des deux départements. Apportez-nous les références et le mois suivant, une navette amènera l'ouvrage à la bibliothèque du village où vous pourrez venir l'emprunter. **Tout est gratuit, il n'existe aucun frais d'inscription, alors profitez-en !**



**La bibliothèque est ouverte les samedis :**  
-une semaine le matin de 10h30 à 11h30  
-la semaine suivante l'après-midi de 14h30 à 17h.  
**Pour plus de précisions voir les horaires affichés sur le panneau à côté de la mairie ou à l'école.**

## Club des anciens

J.Y.C

**Un rendez-vous à la bibliothèque sous la mairie chaque mardi après-midi pendant la morne saison autour des jeux de société pour rompre la solitude de nos aînés.**

Pour tous renseignements :  
Michel Grenat



## Ecole de musique Vacheresse Chevenoz

**L'Harmonie est très fière d'avoir son école de musique, présidée par Delphine Favre accompagnée de professeurs qui forment les nouvelles recrues.**

Cette année, elle compte 35 élèves dont 4 de Chevenoz. Nous formons les élèves au solfège puis à la pratique de l'instrument dès la 2ème année. Les jours et heures des cours varient en fonction du niveau et de l'instrument. L'harmonie quand elle compte 42 musiciens dont 4 chevenards.

Pour tous renseignements :  
Delphine Favre  
Email : delphinebussonnais@hotmail.fr  
tél : 06 72 38 44 30

## Donneurs de sang

Pour tous renseignements :  
Françoise Blanc  
Email : francoise.favremargot@orange.fr  
tél : 06 88 58 35 19

## Agenda

MAI	
COMMÉMORATION CONSEIL MUNICIPAL	08
CONCERT DE L'HARMONIE VACHERESSE	21
JUIN	
CONCOURS DE PÉTANQUE SKI CLUB DE CHEVENOZ	04
FÊTE DE L'ÉCOLE AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES	
AUDITION DE FIN D'ANNÉE ÉCOLE DE MUSIQUE DE VACHERESSE	26
COLLECTE DE SANG DONNEURS DE SANG	28
AOÛT	
REPAS AFN DU CANTON SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS (A.F.N.)	
SEPTEMBRE	
COLLECTE DE SANG DONNEURS DE SANG	06
NOVEMBRE	
SOIRÉE BEAUJOLAIS AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES	

## Intoxication animale

Durant l'été, on nous a signalé l'intoxication d'un cheval qui pâturait dans un pré situé en bordure de voie publique. Cette intoxication a été provoquée par des déchets verts qui ont été déversés à cet endroit au mépris de tout civisme.

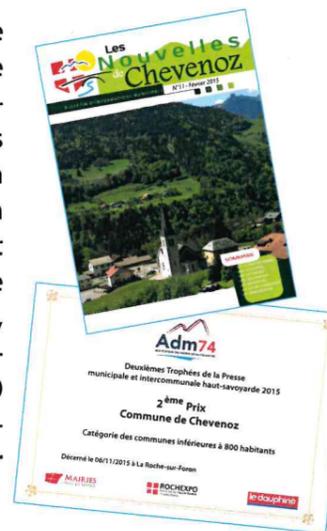
L'animal a heureusement été sauvé mais une issue fatale a été évitée de peu.

Nous vous demandons de respecter la nature et ceux qui l'entretiennent et vous invitons à composer vos déchets ou à les déposer dans des lieux appropriés.

Par la même occasion, nous vous déconseillons vivement de nourrir les bêtes qui paissent dans les prés, même si c'est dans une bonne intention, car selon les produits ingurgités, les conséquences peuvent être extrêmement graves.

## Bulletin municipal

Nous avons la fierté de vous faire part du 2ème prix décerné à la commune de CHEVENOZ lors de la deuxième édition des trophées de la presse municipale et intercommunale haut-savoyarde 2015, catégorie des communes inférieures à 800 habitants, pour le bulletin municipal de février 2015.



## Télévision Numérique Terrestre Haute Définition

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre passe à la haute définition.

Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers (Médiamétrie/CSA), environ 10 % des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la haute définition. Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à

présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leurs postes non compatibles sous peine de ne plus recevoir la télévision. (Un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25€).

## Déclaration des ruches

**De graves problèmes sanitaires ont été diagnostiqués dans les ruchers de Haute-Savoie cette saison 2015 dans divers secteurs.**

De trop nombreux propriétaires de ruches refusent ou négligent encore de se soumettre à l'obligation faite par la loi de les déclarer annuellement.

**Or chaque colonie d'abeilles peut être un foyer de maladies contagieuses pour les ruchers environnants.** C'est pourquoi il est indispensable aux services vétérinaires apicoles de connaître les emplacements des ruches et leur propriétaire lorsque les épidémies se déclarent.

Merci aux apiculteurs concernés de préserver ainsi la santé de nos abeilles indispensables à notre environnement.

## Divagation des chiens

Trop d'agressions de piétons ou de cyclistes par des chiens errants se sont produites l'an dernier. Un arrêté a été pris le 7 septembre 2015 indiquant que tous les chiens doivent être tenus en laisse sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération.

Ils doivent par ailleurs impérativement être attachés en l'absence de leur propriétaire.

Les infractions sont passibles d'amendes pouvant aller de 150 à 1 500 €.

## Monoxyde de Carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.

Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.



Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.

## Déneigement



Nous vous rappelons que, dans le but de faciliter le passage des engins de déneigement et de permettre un dégagement optimal des voies de circulation, les routes commu-

nales ne doivent pas être obstruées par vos voitures. Encore dernièrement les agents du service technique ont eu à déplorer l'empiètement de plusieurs automobiles sur la voie publique.

Dans ce cas de figure, la responsabilité des propriétaires est totalement engagée en cas de collision par les véhicules communaux.

D'autre part, nous vous incitons vivement à élaguer toutes les branches débordant de votre propriété sur la route.

## Élections

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales toute l'année. Cependant, sachez que vous avez jusqu'au 31 décembre pour que votre inscription soit effective au 1er mars de l'année suivante.

Pour s'exprimer au suffrage universel, il faut être âgé de 18 ans révolu et être de nationalité française.

Pièce à fournir : passeport ou pièce d'identité et justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF par exemple).

Coût : gratuit.

## Permanence mairie

Le maire et ses adjoints sont à votre écoute chaque vendredi de 18h00 à 19h00 en mairie.

## 2 C.V.A.

Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance  
Les granges  
74360 ABONDANCE  
Tél : 04 50 73 57 31  
ouverte du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

## Déchetterie intercommunale

Horaires de la déchetterie de la Revenette à Vacheresse :  
Vendredi après midi : 14h00 - 17h30  
Samedi matin : 8h00 - 11h30

Contact :  
SIRTOM - Mairie de Vacheresse - Chef Lieu - 74360 VACHERESSE  
e-mail : dim-y-tri-au-sirtom@orange.fr

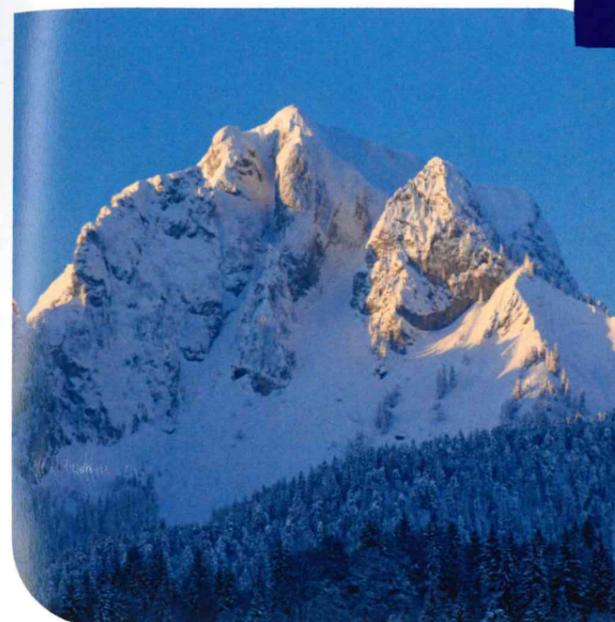
## PETIT geste Citoyen

Le container déborde... Ne déposez pas vos ordures à proximité.

Déplacez-vous jusqu'au point suivant... ou... revenez plus tard.

Ainsi, vous éviterez une certaine pollution visuelle pour la plus grande satisfaction des piétons, des touristes...

Ne pas oublier que lorsque le tri est mal fait le prix de la tonne de déchet est augmenté et coûte cher à la commune donc à tous les contribuables.



## Naissances

- MATHIAS Jules né le 25 juin.
- CHAT Dorian, né le 10 août.
- CHAFFANGE Paul, né le 4 novembre.
- PEPIN Mia, née le 28 novembre.
- ALLALI Sara, née le 2 décembre.

## Mariages

- SPRIMONT Marc et ROUSSEAU Julie, le 16 mai.
- MALIJI Saïd et CHARLES Colette, le 13 juin.
- BERRIER Mickaël et CHARLES Alexis, le 11 juillet.

## Décès

- DUMONT Gilles, le 25 Janvier.
- BUSQUET SERRES Gabriel, le 11 février.
- FAVRE Dominique, le 3 mars.
- LAUSENAZ-GRIS Gérard, le 6 mars.
- CRUZ-MERMY Régis, le 8 septembre.
- BOIS René, le 24 septembre.
- SACHE Renée Veuve MERCIER, le 17 novembre.

## NUMÉROS

utiles

### Services d'urgences

Gendarmerie : 04 50 73 01 02

Samu : 15

Sapeurs-pompiers : 18

Appel d'urgence européen : 112

Allo enfance maltraitée : 119

Enfants disparus : 116 000

Centre anti-poisson : 04 72 11 69 11

Hopital Thonon : 04 50 83 20 00

P.G.H.M : 04 50 53 16 89

Secours Montagne

ERDF : 0810 333 074

(dépannage) N° Azur

GDF : 0810 433 074

(dépannage)

🕒 Horaires d'ouverture de la **mairie**

Le Mardi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le Vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00



# Chevenoz, au fil du temps...

## Séance du Conseil Municipal du 30 mars 1928

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de **Mr VERNAZ-GRIS Pierre**, domicilié hameau du Plan, une demande de **2 m<sup>3</sup> de bois** pour couvrir sa maison d'habitation, étant complètement indigent, âgé de 64 ans, malade, pas d'enfants, et aucune ressource.

Le Conseil donne avis favorable à cette demande et décide que ces 2 m<sup>3</sup> lui soient accordés gratuitement.

## Séance du Conseil Municipal du 5 mai 1928

Monsieur le maire expose au Conseil que la commune possède actuellement **un matériel de secours** contre l'incendie suffisant et qu'il importe de créer **un corps de sapeurs-pompiers** chargé d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ce matériel.

Il invite l'assemblée à délibérer sur cette question.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, considérant qu'un corps de sapeurs-pompiers est appelé à rendre de grands services en cas de sinistres, fixe l'effectif de ce corps à **53 hommes**; prend l'engagement de subvenir pendant quinze ans aux dépenses énumérées à l'article 32 du décret du 13 août 1925 ; désigne MM. **DEGRANGE François** et **LAUSENAZ-GRIS Victor**, conseillers, pour faire partie avec les délégués du Préfet de la commission de réception des engagements.

## Séance du Conseil Municipal du 15 janvier 1929

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission du bureau de bienfaisance et d'assistance s'est réunie en séance le 5 janvier courant. Après avoir délibéré, cette assemblée a établi la **liste d'assistance médicale gratuite** pour 1929, qui a été arrêtée au nombre de **38 inscriptions** de personnes jugées nécessiteuses.

Le Conseil approuve la liste telle qu'elle a été établie par la commission et n'y apporte aucune modification.

Le Maire donne également lecture de la **liste d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables** pour l'année 1929, établie par cette commission dans la même séance.

Considérant qu'en 1928 cette liste comprenait **9 bénéficiaires**, et vu une demande présentée par le sieur **DUMONT-FREUSSY Joseph**, 71 ans, vieillard sans ressources, acceptée par cette commission,

à l'unanimité des membres présents approuve cette liste arrêtée par la commission administrative au nombre de 10 inscrits.

Approuve également la répartition d'une somme de 836 francs entre **dix-huit nécessiteux**, attribuée chaque année comme secours aux indigents.

